

## MODALITÉS D'UTILISATION

L'accès à l'outil de suivi de la COVID-19 («l'outil de suivi») et son utilisation sont assujettis aux modalités énumérées ci-après. En utilisant cet outil de suivi, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces modalités et acceptez d'être lié par celles-ci. Nous nous engageons à protéger vos renseignements à caractère personnel. L'utilisation de l'outil de suivi est assujettie à notre politique en matière de protection des renseignements personnels, qui peut être consultée ici [insérer le lien vers la politique de la Société]. Nous recueillons, utilisons et communiquons des renseignements personnels conformément à toutes les lois applicables et aux dix principes suivants, qui reflètent ceux énoncés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada) et dans les lois provinciales substantiellement similaires en matière de protection des renseignements personnels, le cas échéant.

- 1) **But** : Les renseignements personnels inclus dans l'outil de suivi sont recueillis afin de prévenir et de freiner la propagation de la COVID-19. L'outil de suivi ne vise pas à suggérer un plan d'action à l'utilisateur ni à orienter sa prise de décisions en ce sens.
- 2) **Collecte** : La collecte et le traitement des données doivent se limiter à celles qui sont nécessaires pour favoriser la mise en œuvre des mesures visant à prévenir ou à contenir la propagation de la COVID-19. Les informations personnelles recueillies auprès du personnel et saisies dans l'outil de suivi doivent être factuelles et limitées à celles qui sont nécessaires pour atteindre l'objectif déclaré.
- 3) **Accès restreint** : En raison de la nature sensible des renseignements personnels qu'il contient, l'accès à l'outil de suivi doit être restreint à un groupe de membres du personnel de l'organisation, et interdit à tous ceux qui n'en font pas partie.
- 4) **Sécurité** : Les membres du personnel pouvant utiliser l'outil de suivi recevront un mot de passe qui leur donnera accès au site. Le mot de passe doit être protégé et ne doit être communiqué à quiconque, de façon à préserver l'accès à l'outil de suivi aux personnes mentionnées au point 3 ci-dessus.
- 5) **Tiers** : L'identité des personnes nommées dans l'outil de suivi et leurs renseignements personnels ne doivent pas être divulgués à des tiers sans un motif précis approuvé par le Service du contentieux ou le chef de la protection des renseignements personnels au Canada.
- 6) **Conservation des données** : Les données saisies dans l'outil de suivi ne doivent être conservées que le temps nécessaire pour atteindre l'objectif visant à prévenir et à contenir la propagation de la COVID-19, de même que tout autre objectif commercial valable et toute autre obligation légale ou réglementaire, le cas échéant.